

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 001-1417/15/CC

**■ Modification du Règlement Intérieur du Crématorium Saint-Pierre
DGEDPSV 15/13518/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine, le Crématorium Saint-Pierre est géré par Marseille Provence Métropole.

Par délibération du 27 juin 2002 PEC n°1/270/CC, la Communauté Urbaine a créé, pour la gestion du Crématorium, une régie dotée d'une autonomie financière et a approuvé le règlement intérieur portant sur la description des locaux, et définissant le fonctionnement du service, les horaires et les rapports avec les usagers.

Suite à l'adoption d'un arrêté ministériel du 30 janvier 2015, les sociétés de fabrication de cercueils ont obtenu l'agrément ministériel pour la fabrication de cercueils en carton. Il convient donc de modifier l'article 17 du règlement intérieur relatif à la nature des cercueils autorisés pour la crémation, et ce, pour être en conformité avec la législation en vigueur.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEC n° 1/270/CC du 27 juin 2002 portant approbation de la création d'une régie dotée de l'autonomie financière
- La délibération PEC 1/087/CC du 12 février 2007 portant approbation du règlement intérieur du crématorium Saint-Pierre
- La délibération EPPS 007-472/112/CC du 29 juin 2012 approuvant la modification du Règlement Intérieur du Crématorium Saint-Pierre

**Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

- L'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 portant agrément de matériaux pour la fabrication de cercueils destinés à la crémation
- L'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie du Crématorium Saint-Pierre rendu le 15 septembre 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la législation funéraire a modifié la réglementation relative à la nature des cercueils autorisés pour la crémation ;
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté d'adopter les modifications au règlement intérieur du Crématorium Saint-Pierre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvée la modification du Règlement intérieur du Crématorium Saint-Pierre

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Roland GIBERTI

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER